



Ressort

Bulletin de liaison de l'AFTC de Franche-Comté

n° 12 - Mars 2007

CONVIVIALITE

Les adhérents de l'AFTC DE Franche-Comté se sont retrouvés au foyer Ste Anne à Montferrand le Château le 6 janvier dernier

Après l'accueil de chacun par le président, tous se sont retrouvés autour d'un bon repas.

La famille GUILLAUME, Gérard et Marie-Ange de Courlaoux, a animé avec brio l'après-midi avec musique et chansons.

A l'heure du dessert, on a vu des têtes arborer des couronnes royales, épiphanie oblige en se régaland avec les galettes de Francis Marotel.

L'ambiance conviviale et familiale a fait du bien et coupe la monotonie du quotidien pour beaucoup ; et c'est en se promettant de se revoir le plus souvent possible que nous nous sommes quittés.

Une sortie est projetée au printemps

ASSOCIATION DES FAMILLES
DE TRAUMATISÉS CRÂNIENS
DE FRANCHE-COMTÉ

Nouvelle adresse

SIÈGE SOCIAL - PERMANENCE
courrier - téléphone
8 rue de la liberté
25000 BESANCON
tel.03 81 88 98 60
fax.03 81 88 98 61
courriel : accueil.aftc@fr.oleane.com

contacts possibles

permanences :
les mardis de 14h à 17h
à l'hôpital St-Jacques
(côté parking, Petit Chamars)
C.I.S.S. Franche-Comté-A.F.T.C.
tél.03 81 51.84.31.
(hors permanence : Martine Mussard)

à Montbéliard

Martine Racine 03 81 94 00 04
Monique Nicolier 03 81 94 04 00

Jura

Suzanne Damien 03 84 67 21 65

Haute-Saône

Maurice Blanchot 03 84 67 47 63

Territoire de Belfort

Colette Meister 03 84 22 64 92

sur répondeur, laissez toujours vos coordonnées pour que l'on puisse vous rappeler.

Membre de l'Union Nationale des A.F.T.C.

32 rue de la colonie
75013 PARIS
Site internet

www.traumacranien.org

resp. publication

Jean Guyot, Président



ET GRANDS DOSSIERS

Notre Président a déposé 7 dossiers de GEM, Groupement d'Entraide Mutuelle, financés par les pouvoirs publics sur le fond CNSA (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie

3 pour le Doubs (Besançon, Montbéliard, Pontarlier)
1 pour le Jura
2 pour la Haute-Saône (Vesoul et zone Lure Luxeuil)
1 pour le Territoire de Belfort;

et le dossier le plus important, dont on parle depuis longtemps, pour la création de structure d'accueil de jour tant attendu et de SAMSAH – Service d'Accompagnement Médico-Social et de Soins pour Adulte Handicapé – et d'une section spécialisée pour personnes traumatisées crâniennes en ESAT – Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ancien CAT) pour Besançon, dans un premier temps et les autres départements par la suite ...

Espérons des suites favorables et pas trop tardives.

Sommaire

◆ Le mot du Président	P.2
◆ La vie de l'association	P.3
◆ La journée des président	P.3
◆ L'accès aux données médicales	P.4
◆ Les brèves	P.5
◆ Les prestations au 1 Janvier 2007	P.6
◆ Des activités pour vous à besançon	P.6
◆ Portrait : Déborah Delpierre	P.7
◆ Moments de vie de blessés	P.7
◆ Info et convivialité	P.8

LE MOT DU PRÉSIDENT

L

Chers Amis

Nous nous sommes retrouvés en famille le 6 janvier dernier à Montferrand le château, pour débiter dans la joie partagée de ce début d'année 2007. Journée sympathique, pleine de chaleur et d'échanges avec la présence à noter de nouveaux visages. Après le repas, Gérard et Marie-Ange nous ont charmés en musique et par leurs ravissants costumes. Bénédicte MORAND et Frédéric MARTEAU ont été particulièrement à l'honneur et chaleureusement remerciés pour leur action. Le journal Ressort a utilisé une des créations de Frédéric pour notre carte de vœux 2007. Un grand merci encore au nom de tous pour leur action. Francis MAROTEL salarié de l'association, poursuit son action de prévention par son témoignage auprès des jeunes. Il est très sollicité dans les collèges du département.

Ce début d'année est hélas marqué par une recrudescence des accidents de la sécurité routière. Ce qui n'a pas échappé aux médias. Notre association a fait l'objet de diverses sollicitations : France Bleue, l'émission Interception sur France Inter ; Francis MAROTEL a eu les honneurs de TF1 alors qu'il intervenait dans un collège de Pontarlier avec Martine Racine.

Enfin France 2, le 19 Février, a présenté plusieurs témoignages de traumatisés crâniens dont celui très émouvant de la famille RUCH, président de l'AFTC Alsace.

Serions-nous enfin perçus ? Caressons l'espoir que tous ces témoignages contribueront à rendre nos concitoyens plus attentifs aux risques des conduites dangereuses. Caressons aussi l'espoir que nos actions diverses et demandes de création de structures dans notre région seront soutenues et autorisées par nos partenaires et décideurs.

Bien cordialement à tous
Jean Guyot

Notre amie Bernadette MULLER nous a quitté.

Avec son époux Alphonse, ils furent les premiers adhérents, lors de la création de l'AFTC en Franche-Comté; Bernadette toujours présente lors de nos réunions de familles, assumait aussi, avec Brigitte une visite et animation à la MAS Arc en ciel de Montbéliard.

Ils nous avaient reçus pour une journée festive dans leur maison de campagne à Indevillers, nous en gardons un souvenir chaleureux.

La disparition de Bernadette nous bouleverse et nous ressentons le désarroi de la famille et d'Alphonse devant le devenir de Brigitte ; aucune structure pour prendre le relais de la maman. A Danièle, Brigitte et à toute sa famille elle va manquer cruellement ainsi qu'à nous ses amis de l'AFTC.

Madame Yvonne STEPHAN est décédée en février, elle avait 56 ans.

En 1994, elle a accompagné son fils Laurent qu'un accident avait laissé dans un état végétatif; sans relâche ; elle l'a assumé, servi, affirmé comme son enfant qui grandissait et allait renaître à la vie. On l'a vue à nos fêtes ; on l'a vue au forum de Belfort avec Laurent devant elle, couché sur son fauteuil-lit à roulettes, elle le regardait, le caressait. Elle était bouleversante. Hommage à elle.

Et lui, maintenant reclus à Héricourt, combien de temps va-t-il survivre à son départ ?

Une nouvelle carte d'adhérent .

va être utilisée à partir de cette année 2007 : plus précisément

la cotisation demandée couvrira l'année civile du 1^{er} janvier au 31 décembre et, nouveauté,

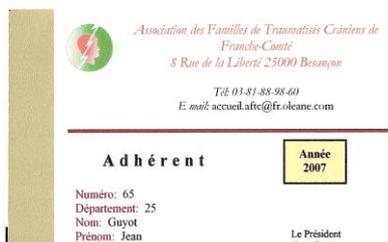
une carte propre au blessé sera établie

Rappel :

La cotisation annuelle s'élève, avec ou sans la revue nationale à 43€ ou 29€

déductible sur la déclaration fiscale, avec l'attestation que nous vous enverrons

Il a été décidé aussi pour mieux se connaître et essayer d'être plus efficace de questionner les blessés, et le temps passant, savoir ce qu'ils deviennent.



Un certain nombre d'entre nous ne règle plus leur cotisation depuis 1, 2, ou 3 ans....

nous leur avons toujours envoyé ce bulletin, nous l'envoyons encore cette fois mais en espérant qu'ils rejoindront à nouveau l'association pour faire nombre, pour faire force, pour en profiter, peut-être aussi pour donner aux autres.

◆ La vie de l'association

Dans le Nord Franche-comté

Nos réunions du premier mercredi de chaque mois fonctionnent toujours. A celle du 7 Mars dernier, ce sont même 10 familles qui se sont retrouvées (et félicitées de retrouver Paule et Ambre PECORARI). La participation y est très bonne, les blessés ont pratiqué tout l'après-midi des jeux de société et les familles, pendant ce temps, discutent et échangent sur leurs problèmes et autres...bien sûr.

Dans le Jura

Suzanne DAMIEN nous raconte :

Tout d'abord, un grand merci à toutes les personnes qui nous ont aidées pour la préparation de la tombola pour la fête des rois, merci aussi à toutes les familles qui se sont déplacées.

En dehors de ma participation aux travaux de la MDPH, avec le Président nous avons rencontré le Député Maire de Lons le Saunier M.Jacques PELISSARD , très sensible à nos projets, il nous assure qu'il fera tout ce qu'il pourra pour pousser nos projets et pourra mettre à notre disposition des salles pour faire de l'information .

Je suis allée à la journée des Présidents à Paris, compte rendu ci-après, une journée riche et intéressante.

J'ai été conviée en Préfecture à une conférence sur la discrimination, un responsable de la HALDE (Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Egalité), intéressant, je ne connaissais pas cette institution qui vient en aide aux personnes discriminées lorsqu'elles en font la demande ; en fait à l'issue de sa conférence, M. PELLISSON a proposé aux services de la Préfecture de se revoir en vue de mettre en place une antenne ou permanence dans le Jura.

Enfin, avec notre Président, nous avons déposé notre projet GEM et parlé avec M. MOUTERDE (Directeur de la DDASS) de nos autres projets. J'ai rencontré la coordinatrice du GEM de Lons, les idées sont bonnes, tout est fait pour que la personne soit bien accueillie, s'intègre bien. Avant de proposer un contrat d'adhésion, une période d'essai d' 1 mois est obligatoire. Les activités sont issues du savoir-faire des uns et des autres, tout se fait ensemble, le seul problème, les salles d'activités à l'étage ne sont pas accessibles. Une visite peut, tout de même, être intéressante.

Claude MARTEAU s'était rendue à l'assemblée générale de Convergences 39 (organisme qui facilite

la réinsertion de personnes en situation de handicap), cette réinsertion ne peut convenir éventuellement qu'à un très petit nombre de blessés. Nous gardons, tout de même, de bonnes relations.

Une dernière chose de Madame PAGET, famille adhérente de Lons qui est heureuse de faire savoir à tous qu'elle partira avec son mari TC en vacances, comme autrefois, grâce à la gentillesse de la personne qui vient s'occuper de Monsieur PAGET, qui, avec son mari les emmèneront et resteront avec eux pendant leur séjour, une belle initiative non ?

La journée des Présidents d'AFTC du 2 Février 2007

Compte-rendu des 2 journées du séminaire de réflexion du CA de l'UNAFTC, 15 et 16/11/06

Interroger les candidats aux élections sur leurs projets pour les personnes handicapées, les MDPH, et la loi du 11/02/05.

Etre vigilant pour que les T.C. ne soient pas oubliés dans ces actions.

Evolution nécessaire du projet associatif : Populations concernées, ouverture aux autres pathologies cérébrales acquises. Ce projet doit permettre de retravailler les grands thèmes : spécificité du traumatisme crânien, place des AFTC et UNAFTC vis à vis des autres associations, création d'une association d'utilité publique, qualité de vie, égalité des chances.

Une étude pourrait être lancée avec le concours de la CNSA sur l'ensemble des dispositifs de santé et médico-sociaux, leurs implantations sur le territoire, les liens soins hospitaliers et soins de ville, rôle des ARH, financement divers, Etat, conseils généraux...

L'UNAFTC veut repenser complètement son organisation et le soutien à apporter aux AFTC : incitation, information, contrôle, échanges pour plus de cohésion du réseau AFTC, constitution de pôle de compétences avec personnes-ressources, site internet national utilisable par chaque AFTC.

Le journal national " Trait d'union " deviendra le nouveau support mensuel de communication la revue "Résurgences " sera allégée de la rubrique : "vie des AFTC ".

Thèmes de réflexion pour l'année 2007 : le vieillissement, les conduites addictives, la réinsertion sociale, l'indemnisation, la tutelle, avec les conseils d'avocats reconnus par le réseau.

Prise de position contre le barème unique d'indemnisation souhaité par les assureurs.

« Tour d'horizon » sur le fonctionnement des MDPH relevant des disparités et des dysfonctionnements

L'ACCES AUX DONNEES MEDICALES

VERS LE DOSSIER MEDICAL PERSONNEL (DMP)

Il avait fallu attendre la loi hospitalière du 31/12/1970 pour qu'un patient puisse accéder à son dossier médical par l'intermédiaire d'un médecin de son choix.

Enfin la loi 2002-303 du 4 Mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé a consacré l'accès direct aux informations de santé ; dans son article 11 :

"Toute personne a le droit d'être informée sur son état de santé (...). Cette information incombe à tout professionnel de santé dans le cadre de ses compétences et dans le respect des règles professionnelles qui lui sont applicables. Seule l'urgence ou l'impossibilité d'informer pouvant l'en dispenser".

Suivent des recommandations de bonnes pratiques sur la délivrance de l'information.

- accès aux informations dans les huit jours suivant la demande et au plus tôt après un délai de réflexion de 48 heures ; 2 mois de délai pour les informations médicales de plus de cinq ans .

- L'hébergement du dépôt des données de santé ne peut avoir lieu qu'avec l'accord de la personne concernée.

Calendrier prévisionnel

en principe à compter de Novembre 2007, la loi prévoit que tout bénéficiaire de l'assurance maladie qui en fait la demande pourra disposer d'un DMP.

Il n'existe actuellement aucun dispositif permettant aux professionnels de santé de partager l'information médicale d'un patient. Une des grandes mesures de la réforme pour l'Assurance maladie est de favoriser une coordination des soins effective en créant le dossier médical personnel qui permettra un parcours de soins optimal pour toute personne, dans toute la France, pour n'importe quelle situation et à tout moment.

Les principes du dossier médical personnel

Les personnes âgées de plus de 16 ans et bénéficiaires de l'Assurance maladie disposeront d'un dossier médical personnel, unique et informatisé. Ce dossier comportera tous les éléments, diagnostiques et thérapeutiques reportés par les professionnels de santé en ville et à l'hôpital, ainsi que les éléments du compte-rendu de sortie en cas de

séjour dans un établissement de santé. A terme, les images radiographiques pourront en faire partie avec une rapidité d'accès satisfaisante.

Les atouts du dossier personnel

- . Meilleur suivi du patient
- . Accès unifié à l'information pour coordonner les soins
- . Limitation des soins redondants
- . Qualité des soins améliorée
- . Economies substantielles (la meilleure coordination des soins dont le DMP est un outil important devant permettre d'économiser 3,5 milliards d'euros par an)

Le dossier médical personnel n'a pas d'impact sur l'état des dossiers existants. Votre médecin n'aura pas à reconstituer votre historique médical, sauf pour des cas très particuliers, définis individuellement, et pour les antécédents médicaux l'exigeant.

A NOTER: Le dossier médical personnel sera compatible avec les dossiers informatisés tenus par certains professionnels de santé sur leurs patients. Ainsi, la transmission des données utiles se fera sans double saisie.

Accès aux données limité

Vous serez le seul à avoir un accès automatique à votre dossier médical personnel et à pouvoir déterminer qui, en dehors de vous-même, pourra y accéder : a priori votre médecin traitant et les autres praticiens de votre choix mais seulement en votre présence. Les informations sur votre dossier médical personnel pourront provenir de différents professionnels de santé, hôpital, médecins de ville, pharmacies, laboratoires d'analyses médicales : comptes-rendus et prescriptions de vos médecins, lettre de sortie d'hôpital, comptes-rendus de radiologie, délivrance de médicaments, comptes-rendus d'analyses médicales..

Rôle de la carte Vitale

Votre dossier médical personnel ne sera pas stocké sur la puce de la carte Vitale. La nouvelle carte Vitale, comportant votre photo, sera la clé qui permettra d'autoriser l'accès par votre praticien à votre dossier médical personnel. Utilisée conjointement avec la Carte du Professionnel de Santé (carte CPS) ou avec un code personnalisé, elle permettra à votre médecin traitant, d'avoir accès à votre dossier avec votre accord.

Vous pourrez refuser de donner votre carte Vitale au médecin, lui interdisant ainsi l'accès à votre dossier. Néanmoins, le niveau de remboursement des actes et prestations de soins par l'Assurance maladie sera subordonné à l'autorisation d'accès du professionnel de santé à votre dossier médical personnel.

En revanche, il est exclu que le médecin du travail ainsi que tout organisme complémentaire (mutuelle ou compagnie d'assurances privée) puissent avoir accès à votre dossier médical personnel lors, notamment, d'une visite à votre médecine du travail ou lors de la souscription d'un contrat exigeant une évaluation de votre état de santé.

Confidentialité

L'accès à votre dossier médical personnel par les médecins sera sécurisé par l'utilisation conjointe de la carte du professionnel de santé de votre médecin et votre carte Vitale. De façon concrète, chaque médecin, équipé d'un accès Internet, pourra consulter et mettre à jour votre dossier, sur présentation de votre carte Vitale. L'accès à votre dossier médical est, plus généralement tout accès hors de la carte du professionnel de santé sera totalement sécurisé, à la fois pour la transmission des données et pour votre identification, ainsi que pour l'authentification du médecin. Vous pourrez aussi consulter votre dossier médical personnel sur Internet chez vous, dans des conditions de sécurité et de confidentialité assurées.

Hébergement du dossier

Les données seront centralisées et les dossiers seront hébergés en toute sécurité auprès d'un tiers, un "hébergeur de données de santé à caractère personnel". Les hébergeurs seront désignés au terme d'un appel d'offres pour leur fiabilité, notamment pour les garanties apportées en matière de confidentialité des données. Ils devront être agréés "hébergeur de données de santé" aux termes du décret correspondant. Vous serez ensuite libre de choisir l'hébergeur de votre choix et pourrez changer d'hébergeur si vous le souhaitez

◆ BREVES

FORUM DES ASSOCIATIONS

Les 24 et 25 Mars, l'AFTC de Franche Comté a participé au forum des associations qui se tenait à Micropolis Comme les précédentes éditions, notre Association y tient un stand. Manifestation intéressante qui est l'occasion de discussions avec des blessés, des familles, en quête de renseignements, d'écoute et d'aide morale. Nous étions là bien sûr pour répondre à de nouveaux contacts qui ne nous connaissent pas encore et les informer des actions que l'Association mène pour aider les victimes de traumatismes crâniens ou d'accidents vasculaires cérébraux. Rencontre également possible avec d'autres associations qui ne peut qu'être enrichissante pour chacun de nous.

Les 23 et 24 mars l'union nationale des AFTC a tenu son assemblée générale à Lyon..

Le mercredi 28 mars il vous a été proposé une journée d'information juridique sur les sujets suivants:

- Procédure d'indemnisation du TC;
- Expertise et la classification internationale du handicap ;
- Responsabilité pénale et le traumatisé crânien.

Animée par Me GULLERMOU, Avocat, cette journée s'est déroulée de 9H15 à 17H au foyer Ste Anne – 16, Rue d'Avanne – 25320 Montferrand Le Château

Le 4 mai, colloque à GAUCHY dans l'Aisne. C'est bien loin mais sur un sujet tellement important ! «la solitude après l'accident cérébral.»

Pour le mois de juin la sortie de printemps s'organise, soyons nombreux pour une belle journée.

«Vivre avec un traumatisme crânien, paroles de blessés, paroles de familles». Qui a été édité à l'occasion du 20ème anniversaire de l'UNAFTC a reçu le prix Spécial handi-livre présidé par Robert HOSSEIN, organisé au niveau national, par la mutuelle INTEGRANCE. Belle récompense. Si vous n'avez pas encore découvert ce recueil de témoignages demandez-le à l'AFTC, c'est un livre poignant et passionnant (10€)

Pensez aussi à questionner Céline SAUVARD pour les groupes de paroles qui doivent se mettre en place, et faire connaître votre intérêt

Un erratum (dû à la MDPH elle-même) la Maison Départementale des Personnes Handicapés du Doubs s'est installée fin décembre, dans ses locaux définitifs 6, Boulevard Diderot – Bâtiment C et non pas 9 – 25000 BESANCON – Tél 03 81 52 54 25 Ouverture du lundi au vendredi de 9H à 12H et de 13H30 à 17H.

Locaux en rez-de-chaussée avec large espace d'accueil réunissant l'équipe de professionnels et les services ex Cotorep, ex cdes, ex sva ...

Le site Internet de l'AFTC de FC sera bientôt opérationnel et accessible.

La SNCF met en place un service gratuit dédié à l'accueil et l'accompagnement en gare des personnes handicapées (carte d'invalidité 80% et plus ou pensionné)

ACCES PLUS en appelant le 0890 640 650 un télé-conseiller organise votre voyage en fonction de vos besoins spécifiques, en gare de départ, de correspondance et d'arrivée un agent vous accueille et vous accompagne.

On peut contacter ACCES PLUS par un n° court 36 35 et taper 4 puis 1,

Par courriel : accesplus@sncf.fr ou par fax 0825 825 957,

site Internet : www.voyages-sncf.fr

En cas de difficultés imprévues pendant le voyage, ligne urgence accessibilité 0890 640 650 puis touche 2.

Il est important de retenir un changement marquant, intervenu le 30 novembre dans la loi de sécurité sociale 2007, qui protège désormais les victimes d'accidents de la route du **recours subrogatoire** (=confiscatoire) des CPAM pour les soins qui ont été remboursés par la sécurité sociale; Ce texte est susceptible de modifier dans des proportions importantes le montant de leurs indemnités. Sont ainsi modifiés les articles L376.1 du code de la sécurité sociale et 31 de la loi du 5/07/85, dans les mêmes termes:

"Les recours subrogatoires des tiers payeurs, les caisses de sécurité sociale, contre les tiers s'exercent poste par poste sur les seules indemnités qui réparent des préjudices qu'elles ont pris en charge, à l'exclusion des préjudices à caractère personnel".

"Conformément à l'article 1252 du code civil, la subrogation ne peut nuire à la victime subrogeante, créancière de l'indemnisation, lorsqu'elle n'a été prise en charge que partiellement par les prestations sociales ; en ce cas l'assuré social peut exercer ses droits contre le responsable, par préférence à la personne subrogé

Les prestations au 1^{er} Janvier 2007

VIE PRATIQUE

Sources : APF Février 2007 n° 650 FAIRE FACE

BÉNÉFICIAIRE	PRESTATION	PLAFOND DE RESSOURCES ANNUEL	MONTANT MENSUEL
Personne handicapée âgée de moins de 20 ans	Allocation d'éducation de l'enfant handicapé		AEEH simple: 119,72 € 1 ^{er} Complément: 89,79 € 2 ^{ème} Complément: 243,18 € 3 ^{ème} Complément: 344,19 € 4 ^{ème} Complément: 533,38 € 5 ^{ème} Complément: 681,68 € 6 ^{ème} Complément: 999,83 € Les compléments se rajoutent à l'AEEH simple
	Allocation adulte handicapé		621,27 €
Personne handicapée âgée de plus de 20 ans ayant une incapacité d'au moins 80 % (ou âgée de plus de 16 ans si entrée dans la vie active)	Complément de ressource	Personne seule : 7455,24 € / an Ménage: 14 910,48 € / an Enfant à charge : 3 727,62 € / an	179,31 €
	Majoration pour la vie autonome		103,63 €
	Complément d'AAH		99,40 €
	Allocation Compensatrice pour tierce personne		De 399,93 € à 799,86 € (de 40 à 80 % de la majoration pour tierce personne de la Sécurité Sociale)
	Allocation Compensatrice pour frais professionnels justifiés	Ce plafond peut être majoré par le département	Pourcentage de la majoration pour tierce personne de la Sécurité Sociale jusqu'à 80% de cette majoration + 20 % si nécessité de tierce personne
Personne handicapée âgée de plus de 20 ans ayant une incapacité de moins de 80 % et à qui il est reconnu, compte tenu de son handicap, une restriction substantielle et durable pour l'accès à l'emploi et n'ayant pas exercé d'activité professionnelle depuis au moins un an	Allocation adulte handicapé (AAH)	Personne seule : 7455,24 € / an Ménage: 14 910,48 € / an Enfant à charge : 3 727,62 € / an	621,27€
Pensionné d'invalidité De la Sécurité sociale	Pensionné d'invalidité 1 ^{ère} Catégorie	Personne seule : 7 635,53 € Ménage: 13 374,16 €	Minimum : 255,30 € Maximum : 804,60 €
	Pensionné d'invalidité 2 ^{ème} Catégorie		Minimum : 255,30 € Maximum : 1341,00 €
	Pensionné d'invalidité 3 ^{ème} Catégorie		Minimum : 1255,13 € Maximum : 2340,83 €
	Majoration tierce personne		999,83 €
	Allocation supplémentaire du Fonds spécial d'invalidité ou vieillesse		Bénéficiaire seul : 4 391,68 € par an Ménage : 7 246,90 € par an
Personne Handicapée hébergée au titre de l'aide sociale (entretien complet)	Minimum de ressources laissé à disposition	Handicapé non travailleur : 10 % de l'ensemble des ressources personnelles et au minimum 30 % du montant annuel de l'AAH, plus éventuellement, 10 % de l'allocation compensatrice. Handicapé travailleur : 33 % des ressources provenant du travail + 10 % des ressources personnelles, et, au minimum 50 % de l'AAH	

◆ DES ACTIVITES POUR VOUS A BESANÇON



48 Rue de Belfort à Besançon
03 81 47 12 96

Sculpture,
Lecture,
Théâtre,
Sorties,

Peinture,
Ecriture,
Loisirs créatifs,
Promenades,

INSCRIVEZ-VOUS



10 Rue de la Cassotte à Besançon
03 81 88 90 70

Danses,
Peintures sur bois,
Vidéos,

Improvisations Théâtrales,
Chant, Guitare,
Travaux manuels,
Ecriture,
Ballades,

RENSEIGNEZ-VOUS



81 rue de Dole à Besançon
03 81 51 96 43

Informatique,
Travaux manuels, dessin, décoration
Musique et chant
Activités sportives,
musculature, entretien physique,
relaxation
Sorties

INSCRIVEZ-VOUS

◆ Portraits de Blessés



Déborah DELPIERRE née le 21 Juillet 1989

Le 7 novembre 1997, notre fille Déborah âgée de 8 ans se rendait à l'école à 13h30 quand elle s'est fait fauchée sur un passage piéton par une automobile conduite par un pompier, ce jour-là l'agent de ville qui devait surveiller le passage piéton n'était pas à son poste.

Déborah fut transportée dans le service de neurochirurgie de

l'hôpital de Colmar dans un coma de type Glasgow 5. Le scanner montre des lésions hémorragiques fronto-temporales droites, une lame sous-dural, un œdème très important, une fracture du rocher et une fracture tibia-péroné.

Le 14 novembre son état neurologique s'aggrave et nécessite la réalisation en urgence d'un volet décompressif . Déborah a une hémiplégié gauche. Déborah a subi plusieurs opérations : pose d'une sonde gastrique pour se nourrir, pose d'une valve de dérivation dans

la colonne vertébrale et 3 tentatives de pose d'une prothèse pour le volet décompressif . Les 2 premières ont échoué (problème de rejet) la 3ème tentative fut concluante. De ce fait , son état physiologique s'est amélioré.

Déborah a été hospitalisée 1 an au centre de rééducation d'Héricourt, ensuite 6 ans au centre de rééducation de Flavigny sur Moselle, puis 2 ans à l' E M les Acacias de Pfastatt, et depuis septembre elle a intégré le centre E M d' Etueffont

◆ Moments de vie des Blessés

Xavier NICOLIER et Pascal RACINE de Montbéliard nous racontent:

« Nous venons de découvrir les échecs, inscrits à un club, nous jouons le jeudi soir et le samedi après-midi, pas trop longtemps à cause des maux de tête. Cela nous occupe un peu et nous fait sortir avec d'autres personnes. »

François-Xavier DAMIEN raconte ses sorties musique :

« - Le 5 janvier 2007, je suis allé écouter le groupe «LES INFIDELES » un groupe de

Lédoniens (habitants de Lons le Saunier), ils étaient 4 dans les années 80, puis ils s'étaient séparés ; et au décès accidentel de l'un d'entre eux ils ont décidé en 2006 de remonter sur scène ; un grand succès. En 2007 ils présentent donc leurs nouvelles chansons.

C'est un groupe rock, la musique était très forte, on en prend plein les oreilles, heureusement que j'étais assis sinon je n'aurais pas pu tenir debout 2 heures avec plein de monde qui s'agitait autour de moi, c'était vraiment bien, fati-

quant pour la tête, mais c'est la musique que j'aime.

- Dans un autre cadre, au foyer« colibri » à Lons je suis allé applaudir un jeune groupe beaucoup plus calme, des jeunes de Lons et des environs qui tentent de se faire connaître ; leur musique ressemble à celle de DJANGO REINHARDT. Ils s'appellent les MANOS CAMBOS. C'est surtout de la guitare, j'ai bien aimé, mais je préfère le rock... »

◆ INFO

Qu'est-ce qu'un Groupement d'Entraide Mutuelle ? un GEM

Exemple :

Le projet de création d'un GEM à Besançon présenté par l'AFTC avec l'ADAPEI, l'UEROS et l'ADNA :

Un lieu d'accueil et d'écoute à la fois pour les personnes cérébro-lésées et leurs familles, pour répondre à des besoins depuis longtemps répertoriés ; il s'agit des troubles moteurs et surtout cognitifs et comportementaux des TC leur ôtant leur capacité de s'organiser et de se resituer dans leur environnement. A ses séquelles mentales s'ajoutent des séquelles psycho affectives. Ce sont ces troubles qu'il convient de prendre en compte et de mieux connaître par une réflexion pluridisciplinaire approfondie par l'UEROS.

Le GEM voudrait permettre :

-d'éviter l'isolement et de recréer des liens de communication avec l'environnement, de partager des moments de convivialité et d'échange, de

réactualiser les compétences et les capacités de chacun pour développer des projets et des liens avec la communauté environnante, d'informer les blessés de leur projet de réinsertion et les guider vers les organismes médicaux, sociaux, professionnels et juridiques, en s'appuyant sur les structures, AFTC-UEROS et ADNA .

-d'aborder des thèmes de discussion et d'information avec l'apport de spécialistes extérieurs, médicaux, sociaux, juridiques.

Population concernée :

accueil régulier de personnes cérébro-lésées et assimilées (AVC , Anoxie) reconnues ou non par la CDAPH et accueil ponctuel des proches concernés.

15 Personnes en accueil discontinu sur 5 jours.

Lieu d'accueil :

imaginé et conçu par les professionnels de l'UEROS en

concertation avec les familles de l'AFTC, qui sera installé 8 rue de la Liberté à Besançon.

Fonctionnement prévu :

du mardi au jeudi de 14h à 19h, le vendredi de 14h à 21h et le samedi de 10h à 17h

Avec des animateurs salariés, au minimum 2 Equivalents Temps Pleins (travailleur sociaux 1,6 ETP psychologue clinicien et accueil administratif 0,4 ETP)

Auxquels s'ajouteront des bénévoles s'engageant sur une charte de bénévolat et bénéficiant de formation adaptée.

Animation et coordination par la coordinatrice de l'UEROS

avec des partenariats associatifs. Ce GEM, **GEM...**

La vie ... doit permettre de pallier les manques de services spécifiques à ces publics, accueil de jour, SAMSAH, que l'AFTC espère bien faire créer prochainement.

◆ CONVIVIALITE

La fête des rois du 6 Janvier 2007

Les animateurs



Marie Ange



La fée d'une belle après midi



Et **Gérard GUILLAUME** membres de l'Association et parents de blessé.

A vous, nos compliments et un très grand merci.

et d'une bonne ambiance